

Mini-Foot Liège Info

SAISON 2025 - 2026

HORS SERIE

MARDI 12 MAI 2026

www.shade4home.com

Shade4Home
STORES BANNES PERGOLAS



ETHIAS



N'hésitez pas à consulter le site :
www.lffs-liege.be
celui-ci est mis à jour régulièrement.



Le secrétariat provincial est accessible
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 9h30 à 12h et de 14h à 15h.
Par téléphone : le mardi et le jeudi.
Vous pouvez envoyer un mail à:
secretaire@lffs-liege.be.
Les mails sont lus plusieurs fois par jour

DERNIÈRES INFOS

FINALES DES COUPES PROVINCIALES
vendredi 29 mai 2026.

Soumagne

Coupe roger vrijens

19 h : Finale Vétérans

AJS OUGREE A – futsal olne

Arbitres : Marc Barthelemy – Christian Bawin

Coupe philippe pirson

20 h 15 : Finale Equipes B,C.

HDKP TEAM HERVE B – TEAM LINC HANNUT B

Arbitres : Nunzio Ferrante – Cédric Collinet

Coupe roger vrijens

21h 30 : Finale séniors

Zeed welkenraedt - BLUE P. HAMOIR

Sommaire

Page

www.lffs-liege.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Éditeur responsable :

Philippe Pitz

Secrétaire provincial

Rue de Berneau, 24 - 4600 Visé

Tél : 04/3415282

E-mail : secretaire@lffs-liege.be

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROVINCIALE

13 juin 2026, 10 h.

Convocation avec présence obligatoire.

Hall de Soumagne. Place de la gare 1 GPS : rue d'Outremont.

Ordre du jour :

1. **Vérification des pouvoirs des délégués** (art 49 du RO). Art 53 : quorum de présence : l'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre de clubs représentés.
2. **Accueil et ouverture de l'Assemblée générale** par le président Philippe Peterkenne. Rapport de l'activité du CEP.
Remise des diplômes aux clubs champions.
3. **Élections :**

3.1 Représentation à l'assemblée générale de la L.F.F.S ASBL.

Huit mandats d'un an sont à pourvoir. Sont sortants et rééligibles :

Philippe Peterkenne, Philippe Pitz, René Guillaume, Jonathan Rebuffatti, France Loly, Chantal Frederix, Alphonse Lovinfosse.

Les candidatures sont à transmettre à M Philippe Pitz, Secrétaire provincial, rue de Berneau 24, 4600 Visé, par envoi recommandé, par courrier simple, ou par mail (secretaire@lffs-liege.be) au plus tard le vendredi 22 mai 2026.

Conditions :

- ✓ être âgé de plus de 18 ans.
- ✓ jouir de ses droits civils et politiques.
- ✓ être affilié à la L.F.F.S. par l'intermédiaire d'un cercle depuis au moins les cinq dernières saisons sportives (trois saisons sportives pour les membres des commissions).
- ✓ appartenir, pour une instance régionale, à un cercle de la L.F.F.S et, pour une instance provinciale, à un cercle de la Province concernée.

ASSEMBLEE GENERALE

✓ ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis.

✓ ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons.

3.2 Comité Exécutif provincial

1 mandat de 6 ans est à pourvoir.

Les candidatures sont à transmettre à M Philippe Pitz, Secrétaire provincial, rue de Berneau 24, 4600 Visé, par envoi recommandé, par courrier simple, ou par mail (secretaire@lffs-liege.be) au plus tard le vendredi 22 mai 2026.

Conditions :

✓ être âgé de plus de 18 ans.

✓ jouir de ses droits civils et politiques.

✓ être affilié à la L.F.F.S. par l'intermédiaire d'un cercle depuis au moins les cinq dernières saisons sportives (trois saisons sportives pour les membres des commissions).

✓ appartenir, pour une instance régionale, à un cercle de la Province.

✓ ne pas être sous le coup d'une suspension avec ou sans sursis.

✓ ne pas avoir, par le passé, subi une sanction de plus de treize semaines à la L.F.F.S. ou dans toute autre fédération sportive au cours des trois dernières saisons

3.3 Conseil d'administration LFFS.

Aucun mandat à pourvoir.

4 **Proposition de modifications** apportées au règlement provincial (in extenso ci-après)

Rapports d'activités des différentes commissions.

5.1 Commission sportive (Philippe Pitz)

5.2 Commission de modernisation (Philippe Peterkenne)

5.3 Commission vétérans (Daniel Gérard)

5.4 Commission des jeunes (Jonathan Rébuffatti)

5.5 Commission des espoirs (Jonathan Rebuffatti)

5.6 Commission des arbitres (René Guillaume)

5.7 Le mot du secrétaire provincial (Philippe Pitz)

Interpellation. Art 56.

Situation financière de la province.

ASSEMBLEE GENERALE

Propositions de modifications :

Ajout : article 2.3.1 : Feuille de match.

Le club dont l'équipe ne peut remplir sa partie et demande à l'arbitre de la compléter sur base des documents d'identités fournis est redevable d'une redevance des 30 euros. L'arbitre est obligé de remplir ladite feuille et faire rapport pour manque d'organisation.

Ajout : article 4.2 Coupe provinciale.

Pour pouvoir participer aux $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale de coupe de province, un membre doit avoir participé à 5 rencontres de son club, quel que soit le type de compétition (championnat et coupe). Les doubles affectations sont comprises.

Ajout : article 5.2 Absence de l'arbitre.

L'arbitre absent à un match sans avertissement préalable ou sans motif valable est puni d'une amende équivalente à l'indemnité arbitrale qu'il était censé percevoir. Cette amende prononcée par la C.P.A. sera versée sur le compte du club lésé.